

Doc 2.6. Termes de Référence générique pour le comité national TREE

Le comité consultatif national TREE est chargé de planifier et d'examiner l'avancement des activités du programme et de fournir des orientations politiques générales sur des sujets tels que les groupes et régions cibles prioritaires, le financement du programme, le développement de l'entrepreneuriat, l'égalité des sexes et la technologie appropriée.

Ce comité est avant tout un organe consultatif du programme TREE. Il conseillera également le gouvernement sur les questions politiques liées au développement, à l'institutionnalisation et à la durabilité du programme TREE.

Le comité consultatif national TREE devrait inclure des représentants d'institutions activement engagées dans le développement de la formation et la promotion de l'emploi et/ou le développement des moyens de subsistance, des représentants d'organisations de genre, d'égalité et de diversité comprenant des organisations de femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes cibles, en particulier ceux concernés par la micro- et le développement des petites entreprises, les coopératives, le développement communautaire, le crédit rural et la recherche et le développement de technologies appropriées. Les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs et des institutions financières ayant pour mandat de servir les communautés rurales (par exemple, l'emploi et les fonds sociaux) sont essentiels.

Les membres du comité consultatif doivent être des décideurs de niveau relativement élevé capables de fournir un soutien politique et d'influencer les décisions au sein de leurs institutions respectives.

Le représentant de l'agence d'accueil présidera normalement ce comité.

L'équipe de gestion nationale de TREE agit en tant que secrétariat du comité consultatif et est responsable de la préparation des ordres du jour, des procès-verbaux des réunions et de la distribution de tout matériel avant la réunion du comité.

Les principales fonctions du Comité national sont les suivantes :

- Fournir des orientations générales et un soutien dans la mise en œuvre du programme TREE;
- Délibération et approbation des stratégies du programme ;
- Analyser le rendement du programme et fournir des conseils et une orientation ;
- Des conseils sur la sélection générale des sites du programme et des groupes cibles ;
- Conseils sur les plans et programmes de développement ;
- Contributions à l'adaptation de la méthodologie de mise en œuvre de TREE ;
- Plaidoyer pour l'adoption de la méthodologie TREE par les partenaires et les communautés.